

VOTRE COMMISSION SCOLAIRE en bref

18 339 élèves
Plus de 2 500 employés

43 ÉTABLISSEMENTS

33 primaires
7 secondaires
2 centres formation des adultes
et formation professionnelle
1 centre reconnaissance des acquis
et des compétences

TRANSPORT SCOLAIRE

11 807 élèves transportés
18 807 kilomètres/jour x 180 jours
1 093 trajets

SERVICE DE GARDE

5 071 utilisateurs
30 services

2 MRC: 145 537 habitants

Brome-Missisquoi: 57 473 habitants

Haute-Yamaska: 88 064 habitants

Pour joindre la commission scolaire

450 372-0221

55, rue Court, Granby (Québec) J2G 9H7

HEURES D'OUVERTURE

Du lundi au vendredi: 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30

HORAIRE D'ÉTÉ (du 27 juin au 19 août 2016)

Du lundi au jeudi: 8 h à 11 h 45 et 12 h 45 à 16 h
Vendredi: 8 h à 12 h 30

FERMETURE DE LA COMMISSION SCOLAIRE
DU 23 JUILLET AU 7 AOÛT 2016

TAXE scolaire 2016-2017



Commission scolaire
du Val-des-Cerfs

conjuguer nos forces!

Message aux contribuables

Le taux de la taxe scolaire des particuliers pour l'année 2016-2017 se chiffre à 0,25561 ce qui représente une baisse de 3,3% par rapport à l'an dernier. Ce taux, uniforme pour toutes les municipalités sur le territoire de Val-des-Cerfs, est appliqué sur l'évaluation foncière de votre propriété.

Cependant, il est à noter que la valeur foncière des propriétés peut avoir fluctué faisant en sorte que le montant de votre compte de taxe varie, mais cette variation n'est d'aucune façon du ressort de votre commission scolaire.

À quoi sert la taxe scolaire

Elle sert à assumer les principales dépenses suivantes à la CSVDC :

- 1- Entretien et chauffage des bâtiments;
- 2- Transport scolaire – environ 60% des frais liés au transport scolaire sont assumés par ce mode de financement;
- 3- Salaire de l'ensemble du personnel de soutien et d'encadrement des établissements;
- 4- Frais administratifs comprenant notamment les services suivants: coordination du transport scolaire, planification des travaux de réfection des écoles et établissements autres, fonctionnement des conseils d'établissement, paiement des factures, préparation de la paie pour tous les employés de la CSVDC et gestion du réseau informatique.

Pour joindre le service de la taxation scolaire

450 372-9297

taxesco@csvdc.qc.ca

HEURES D'OUVERTURE
POUR APPELS ET COMPTOIR D'INFORMATION:
Du lundi au vendredi: 8h15 à 12h et 13h à 16h15

Informations importantes

LES DATES D'ÉCHÉANCES :

1^{er} versement : 12 août 2016

2^e versement (lorsqu'applicable) : 31 octobre 2016

Veillez prendre note qu'aucun paiement n'est accepté au comptoir de la taxe scolaire. Vous pouvez payer votre facture de la taxe scolaire de l'une des façons suivantes :

- Chez Desjardins ou dans la plupart des institutions financières.
- Par la poste, par chèque, en utilisant l'enveloppe-réponse jointe au compte, à cette adresse :

C.P. 505
Granby, Qc
J2G 8E7

- Par mode électronique (sur internet ou par téléphone), si votre institution financière offre ce service, en utilisant le numéro de référence de vingt chiffres qui figure sur votre facture.

Veillez joindre les coupons pour tout paiement postal. Si le paiement est effectué par votre créancier hypothécaire vous devez lui faire parvenir la facture.

Le numéro de référence utilisé pour payer votre compte est relié à l'immeuble. Si vous vendez votre propriété, n'oubliez pas de modifier ce numéro avant d'effectuer votre paiement par internet.

Un nouveau mode de paiement par prélèvement préautorisé sera disponible pour 2017-2018, veuillez consulter le site web : www.csvdc.qc.ca pour les modalités et le formulaire.

